

NOUVEL APPEL A PROJET URBACT : JOURNEE D'INFORMATION NATIONALE

Le 1^{er} février 2023, à la Recyclerie - 75018 Paris



Cet événement a réuni une cinquantaine d'acteurs français intéressés par le prochain appel à projet « Action Planning Network » du programme européen URBACT.

La journée a été l'occasion :

- d'avoir le témoignage de villes ayant été chefs de file ou partenaires de réseaux dans la précédente période de programmation sur des thèmes aussi variés que la transition verte, le digital ou encore la participation citoyenne.
- de comprendre de manière détaillée l'appel à projet
- d'approfondir, via des ateliers, les différentes rubriques de la candidature
- d'échanger avec plusieurs points de contact national URBACT (National URBACT Points) européens : Belgique, Espagne, Chypre, Grèce, Pologne, République Tchèque

PARTIE 1. QUESTIONS/REPONSES ISSUES DE LA JOURNEE

1. Rappels de quelques principes de base de URBACT et de l'appel à projet

Ressources disponibles issues de la journée :

- Support PowerPoint de la journée
- Support PowerPoint du secrétariat URBACT
- Structure du formulaire de candidature et du budget (en pièces jointes)
- Lien vers la page URBACT : <https://urbact.eu/get-involved>

- URBACT : un programme de **coopération territoriale européenne** intégrée à la politique de cohésion qui existe depuis 2002. Ce programme en est à sa quatrième génération.
- Chaque réseau URBACT doit avoir **une approche intégrée** croisant les différentes dimensions du développement durable, les différents secteurs en lien avec la problématique retenue par le réseau, et impliquant les différents services au niveau local, régional...
- Un réseau URBACT implique une **démarche participative** à l'échelle de chaque ville membre d'un réseau URBACT via la création d'un groupe local URBACT (composé de parties prenantes liées à la problématique retenue, habitants, membres de la société civile, associations, ONG, écoles, universités, centres de formation ou de recherche, agences locales, bailleurs sociaux, secteur privé, entreprises, PME, etc.).
- Une finalité pour chaque ville : la rédaction d'un plan d'action intégré démontrant comment chacune engagera une transformation/évolution de sa politique publique sur le thème du réseau URBACT. Ce plan d'action intégré inclura également l'identification de futurs financements pour sa mise en œuvre opérationnelle (fonds européens, fonds nationaux, régionaux...).
- C'est une nouveauté du programme URBACT IV. Il existe trois principes transversaux à prendre en compte (au-delà du thème principal identifié pour votre réseau URBACT) : transition verte, transformation digitale, égalité des genres.

2. Questions générales

L'appel à projet est-il très compétitif ?

Réponse : Les critères d'analyse des candidatures sont détaillés dans l'appel à projet (Partie 8.4.). Le degré de sélectivité dépendra du nombre de candidatures déposées, sachant que le programme URBACT sélectionnera jusqu'à 30 réseaux maximum.

Conseils et astuces : bien lire les documents, les critères d'éligibilité et d'évaluation, la FAQ sur le site et la page de l'appel à projet : <https://urbact.eu/get-involved>

Calendrier : Approbation des candidatures le 31 mai 2023 / Date de début des réseaux : 1er Juin 2023.

De quelle manière le Secrétariat peut-il nous aider dans la construction de nos candidatures ?

Réponse : Le secrétariat ne peut pas aider à la rédaction des candidatures mais il peut répondre à des questions de clarification (il y a déjà beaucoup de contenu et d'éléments de réponse dans le guide et le cahier des charges de l'appel à projets).

Est-ce que tous les partenaires ont accès à Synergie-CTE 21-27 en ligne?

Réponse : Non, seulement le chef de file (lead partner), en tout cas au stade de la candidature. C'est sa responsabilité de créer un projet et le compléter en ligne au nom (et avec les contributions) du partenariat. Si le projet est approuvé, les partenaires auront ensuite un accès, limité, pour effectuer la remontée des dépenses.

3. Partenariat

Les pays IPA (pays en pré-adhésion à l'UE) peuvent-ils être partenaires d'un réseau URBACT ?

Réponse : Oui, c'est une nouveauté du programme. Les pays IPA peuvent aussi candidater (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie et Macédoine du Nord) mais ils doivent vérifier au préalable au niveau national que le cadre légal est bien mis en place.

Nous avons identifié une municipalité en Albanie : elle peut donc être partenaire ?

Réponse : Il est nécessaire pour cette commune qu'elle se rapproche de son contact national pour vérifier les modalités. S'il ne l'a pas, possibilité de demander au Secrétariat URBACT.

Si une université est partenaire d'un réseau URBACT, est-ce que la ville doit être également partenaire ?

Réponse : Non, ce n'est pas obligatoire mais il faut garder en tête que l'université rédigera et sera porteuse du plan d'action intégré. Il sera donc important de vérifier qu'elle a bien les compétences pour élaborer et coordonner la mise en œuvre du projet avec l'ensemble des parties prenantes. La municipalité devra a minima être impliquée dans le groupe local URBACT pour mener à bien et contribuer à la future mise en œuvre du plan local intégré (portage politique avéré).

Comment trouver des partenaires ?

Réponse : vous pouvez utiliser l'outil de recherche URBACT « Partner search tool » : <https://urbact.eu/partnersearchtool>

Les Points de contact national présents dans les différents États membres peuvent être également des relais pour vous accompagner dans des prises de contact ou transférer vos idées auprès d'autres européens.

Les critères s'appliquant à la qualité et la pertinence du partenariat représentent un poids pondéré prédominant (35%). Trouver et proposer un partenariat adéquat est donc essentiel. Pour vous aider à la sélection de partenaires pertinents, il est recommandé de se référer au guide, en particulier la partie relative à 'Building the Partnership', pages 24-27.

Quel est le niveau de diversité liée à la répartition géographique entre partenaires ? A quel équilibre faut-il veiller ?

Réponse : une certaine diversité est requise sur la base de critères précis d'éligibilité définis dans l'appel à projet (au minimum 7 pays différents, avec un minimum de 70% représentant des partenaires situés en régions moins développées et en transition) et d'évaluation (une diversité appropriée d'Etats assurant une couverture géographique suffisante) mais les partenaires sont ensuite libres de choisir leurs partenaires et ce n'est pas 'grave' s'il n'y a pas des pays situés à l'Est et au Sud de l'Europe et inversement. Par contre, dans les cas où la couverture géographique est limitée il est impératif de bien expliquer et de justifier son choix dans la candidature, en quoi ce partenariat fait sens, est cohérent et pourquoi ces villes devraient travailler ensemble dans le cadre du réseau URBACT proposé.

Les critères s'appliquant à la qualité et la pertinence du partenariat représentent un poids pondéré prédominant (35%).

L'appel à projet mentionne qu'un partenariat doit être composé de 8 à 10 partenaires avec des équilibres entre partenaires européens issus des régions les moins développées ou en transition et des partenaires issus des régions les plus développées.**Est-ce que ce nombre maximum de partenaires (10) inclut également les partenaires IPA ou de Suisse et Norvège ?**

Réponse : Oui, 10 est le nombre maximum de partenaires qui peut être inclus dans un partenariat. Par contre, si le partenariat inclut un partenaire IPA ou de Suisse ou Norvège, le critère d'un minimum de 70% de partenaires provenant de régions moins développées et en transition ne s'applique que sur les pays membres de l'UE uniquement. Par exemple, si un partenariat de 10 partenaires inclut un partenaire d'un pays IPA, alors la règle d'équilibre s'applique sur les 9 partenaires UE, donc au moins 6 partenaires doivent être issus de régions moins développées et en transition.

Est-ce qu'au-delà de l'équilibre entre régions les plus développées et les moins développées, est exigé un nombre minimum de pays différents dans le partenariat ?

Réponse : Selon les critères d'éligibilité, le partenariat doit couvrir au moins 7 pays différents.

4. Budget

Comment gérer à la fois le FEDER et URBACT ?

Réponse : Le budget maximum pour un réseau URBACT est de 850 000 euros. Il comprend les fonds européens (FEDER de la Coopération territoriale européenne, différent du FEDER régional, IPA et fonds Norvège et Suisse le cas échéant) et les cofinancements locaux. Il est nécessaire d'avoir de la trésorerie pour intégrer ce réseau, car les membres du réseau recevront les fonds européens en remboursement de frais encourus, engagés, contractés, facturés et payés et après chaque remontée de dépense basée sur les coûts réels (environ 3 sur les 2,5 années de vie du réseau) – pas d'avance de budget.

Comment identifier des financements pour la mise en œuvre opérationnelle de chaque plan d'action intégré ?

Réponse : Les réseaux approuvés bénéficieront d'un appui de la part du Secrétariat URBACT (via les universités URBACT, l'organisation de sessions avec des financeurs potentiels...) mais aussi de leur Lead Expert.

Comment construire le budget ?

Réponse : Généralement, le Lead partner fait une première proposition aux partenaires, qui l'ajustent ensuite en fonction de leurs contextes et besoins, notamment quant à la répartition du budget par catégorie/ligne budgétaire (il n'est pas souhaitable d'avoir un budget qui soit identique pour tous les partenaires).

5. Ressources humaines, Groupe local URBACT

Quelle est la charge de travail à prévoir quand on participe ou pilote un réseau URBACT ?

Le secrétariat URBACT donne quelques conseils dans l'appel à projet, mais cela reste des indications. Selon les réseaux, la nature de l'organisation et la répartition des rôles dans les différentes activités, cela peut être différent. Certaines villes chefs de file mentionnent qu'un ETP est suffisant pour coordonner mais elles ont externalisé la communication et/ou mobilisé leur service financier pour le suivi administratif et financier. D'autres villes chefs de file mentionnent qu'elles ont mobilisé 3 ETP.

Qu'ils soient internalisés ou externalisés, URBACT préconise en moyenne 1 ETP pour une ville partenaire, et 2 ETP pour les villes chefs de file (avec des pics plus ou moins importants d'activité à certains moments). Plus, ne pas oublier de prévoir également une personne (interne ou externe) qui sera en charge de l'animation et la coordination du groupe local URBACT.

Il est indiqué qu'il faut joindre à la candidature le CV de la personne qui coordonnera le projet. Comment faire si cette personne n'est pas encore recrutée (et que son recrutement dépend de l'acceptation ou non de la candidature du réseau) ?

Réponse : il est possible de joindre un CV d'un poste similaire, afin de montrer les compétences et expériences souhaitées/requises pour le poste de coordinateur. De préférence, joindre quand même le CV de la personne titulaire en charge de soumettre la candidature (donc un CV réel, pas fictif) et effectivement spécifier que, si le projet est approuvé, une personne sera recrutée expressément pour les besoins du projet.

Au moment de la candidature, est-ce que la composition du Groupe local est définitive ?

Réponse : Dans la candidature, il est demandé de fournir des premiers éléments de composition des groupes locaux, mais il n'y a pas besoin d'avoir une liste nominative. Le type de structure/organisation à mobiliser suffit au stade de la candidature ; il pourra être affiné une fois le projet approuvé et mis en route.

Faut-il respecter la parité dans le groupe local URBACT ?

Réponse : Cela n'est pas obligatoire mais recommandé de réfléchir à cet aspect; de plus cela peut faire partir de la réflexion se rapportant à la priorité transversale relative à l'égalité femmes-hommes.

6. Principes transversaux

Est-ce que les trois thèmes transversaux doivent être pris en compte en interne au sein de l'équipe du projet ou dans les actions de l'IAP, ou les deux ?

Réponse : Ce sont les deux, réponses à apporter dans le formulaire de candidature, questions 2.3 – 2.5 voir le formulaire et le guide pour vous aider.

Quelle est la dimension à prendre en compte pour les principes transversaux si notre projet ne porte pas directement sur un de ces thèmes ?

Réponse : Des préconisations sont présentes dans le guide.

7. Mobilisation des élus

Comment mobiliser les élus dans un réseau URBACT ?

Réponse : C'est un vrai enjeu dans les réseaux. Les faire participer aux réunions transnationales est un vrai levier de motivation pour eux. Et réfléchir à comment les faire participer à certaines réunions locales, leur démontrer le bénéfice du projet URBACT sur le plan local (plan d'actions intégré engageant une transformation/évolution de la politique publique sur le thème du réseau URBACT) et sur le plan européen (échange avec des pairs, échanges/transferts de bonnes pratiques, visibilité sur la scène européenne), voir plus loin et considérer le projet URBACT comme un tremplin vers de futures collaborations, projets, programmes, financements, etc.

8. Retour sur les rubriques liées à la candidature

Est-ce qu'il y a une certaine flexibilité entre ce qu'on indique dans la candidature et le déroulé du projet une fois accepté ?

Réponse : Oui il est possible de s'adapter, mais il est toutefois nécessaire de définir au minimum les choses en amont et de répondre aux différentes rubriques de la candidature.

Est-ce qu'il y a des recommandations pour organiser certains TNM en présentiel ou distanciel ?

Réponse : Non, mais il est plutôt recommandé de se rencontrer en présentiel au début des réseaux, en tous les cas. Voir le guide pour plus de détails sur les activités locales et transnationales attendues.

Est-ce qu'il est recommandé d'organiser le « kick off meeting », avant l'été et plutôt en ligne ?

Réponse : c'est à vous de voir mais cela est conseillé. Votre expert principal ne sera pas identifié avant début juin, une réunion est prévue à Paris fin juin pour les réseaux approuvés et une université URBACT, fin août. Nous recommandons donc que les kick off meetings (réunions de lancement des réseaux) se déroulent après la réunion à Paris donc fin juin/début juillet, ou alors, vous pouvez attendre septembre. Pour plus de détails sur les activités, voir le guide.

Est-il possible de recruter le lead expert en interne ?

Réponse : Cela est difficile car le lead expert est l'expert du réseau et non pas d'un seul partenaire. De plus, le Lead expert est financé par le Secrétariat URBACT et non par les partenaires. Enfin, tous les Lead Experts doivent avoir candidaté auprès du Secrétariat et être validé comme Lead Expert.

De manière générale, le lead expert et ad hoc experts sont là pour le bénéfice du projet dans son entier, pas pour un partenaire en particulier, dont les frais d'expertise sont financés directement par URBACT.

Par contre, il est possible de budgéter de l'expertise locale sur le budget projet à des fins locales. Dans le cas où un partenaire souhaite bénéficier d'une expertise externe pour des besoins locaux, celui-ci devra respecter une procédure de marchés publics applicable au montant du contrat, même si en-dessous des seuils un minimum de mise en concurrence est recommandé, par exemple par l'obtention de trois devis différents répondant à leur appel d'offres.

Est-ce qu'une AMO peut aider à la candidature puis au projet ?

Réponse : les Villes peuvent recourir à une AMO pour la construction de leur candidature, mais qui sera à leur charge (pas de préfinancement relatif au développement de la candidature).

Par contre, attention : l'AMO ne peut pas être apportée par une personne qui serait ensuite identifiée comme lead expert pour le projet. Voir cahier des charges et guide de l'appel (guide, page 40: «*It should be noted that only experts who have not been directly involved in developing the application can be proposed. A strict conflict of interest procedure will be followed.* »).

PARTIE 2. A LA RECHERCHE DE PISTES ET DE PARTENAIRES DE COOPERATION

1. Thèmes d'intérêt des villes françaises présentes

Quel défi urbain (thème) souhaitez-vous aborder dans un réseau URBACT ?

30 répondants



2. Thèmes d'intérêt des villes espagnoles transmises par le Point de contact national espagnol

Villes Espagnoles intéressées par URBACT	Thématique n°1	Thématique n°2	Thématique n°3
Gava	Circular economy	Climate change adaptation	Water management
Granollers	Renaturation of public spaces	Affordable housing from abandoned buildings	
Provincial Region of Barcelona	Improving the economic network		
Manzanilla	Retention of young citizens in small towns, promotion of entrepreneurship (green and digital transition)		
Igualada	Gender equality in public spaces		
Plasencia	Cultural offer in public place	Promotion of entrepreneurship (green and digital transition)	
Manresa	Retention of young citizens in small towns		
Medina de Rioseco			
Girona			

3. Résultat du speed-dating: Matching possibles entre villes françaises et villes européennes



Collectivités françaises	Nom	Prénom	Contact mail	Idees de réseaux	Match possible 1	Match possible 2	Match possible 3
Communauté urbaine de Dunkerque	Delatte	Sylvie	svdelatte@cudr.fr	Déplacement territorial des ODD	Espagne : Irún et Malaga Grèce	Pologne : Varsovie et Gdansk Belgique : Mouscron	
Conseil départemental Seine-Saint-Denis	Stephan	Amélie	stephan@seinesaintdenis.fr	Educación : learning cities sur le modèle UNESCO			
Evry-Courcouronnes	Péral	Suzanne	suzanne.peral@evrycourcouronnes.fr	Organisation de l'espace public, lieux de vie dans la ville			
Agen	Castet	Nicolas	nicolas.castet@agel-o-a-agen.fr	Lutter contre l'isolement social	Belgique	Pologne	Rép Tchèque : Broumov
Saint-Quentin	Chniti	Audrey	audrey.chniti@saint-quentin.fr	Revitalisation de centre-ville (commercial)	Espagne : Granollers République Tchèque : Broumov	Espagne : Province de Barcelone	
Plaine commune	Guillou	Elisa	elisa.guillou@plaineccommune.fr	Lutter contre l'isolement social Sécurité alimentaire Participation des habitants	Belgique : Urege Rép Tchèque : Usti nad Labem		Grèce : Trikala
Est-Ensemble	Ugolin	Antoine	antoine.ugolin@est-ensemble.fr	Gestion urbain de proximité (politique de la ville)	Grèce : Hétraklion Espagne : Igualada	Espagne : Granollers	
Métropole du Grand Paris	Yang	Léonie	leonie.yang@metropolgrandparis.fr	Renovation urbaine et aménagement autour d'un canal	Espagne : Granollers	Rép Tchèque : Broumov	
AUD Pays de Saint-Omer	Singer	Sarah	sarah.singer@aud-stomer.fr	Renouveau des centres-villes, piétonisation	Belgique	Grèce (nb : voir Open lab Athens)	
Région Normandie	Quero	Manon	manon.quero@laregionnormandie.fr	(Re)inventing citizen involvement	Grèce	Espagne : Granollers	
Lyon (ville et métropole)	Smethurst	Amélie	asmethurst@grandlyon.com	Adaptation et changement climatique			
				La gouvernance territoriale entre les autorités centrales et locales			
				Developper les services publics			
Tours	Roubin	Julie	jroubin@ville-tours.fr	One Health actions : santé humaine, animale et environnementale	Grèce		
				Egalité femmes-hommes	Espagne : Igualada		
				Gestion de l'eau			
				Planification urbaine écologique	Espagne : Gava		
La Rochelle	Debord	Nathalie	nathalie.debord@agri-o-la-rochelle.fr	Déplacement territorial des ODD	Espagne : Irún et Malaga	Pologne : Varsovie et Gdansk	
				Mobilité			
				Egalité femmes-hommes dans les lieux publics			
Lamballe agglomération	Péretot	Ettie-kaly	ettie.kaly.peretot@lamballe-terre-mer-bzh.fr	Economie circulaire sur l'industrie maritime Promouvoir la chaîne d'approvisionnement alimentaire locale	Espagne : Gava		